

LE JOUR, 1943
05 NOVEMBRE 1943

FONCTIONS ET FONCTIONNAIRES

Questions à l'ordre du jour

Le mouvement administratif que l'on annonce et que l'on attend, il est tout juste et naturel qu'il ait lieu. Nul ne comprendrait que le personnel de l'administration fût rigoureusement immuable, et que des fonctionnaires mis trop souvent en place par le bon plaisir, (par dix ans de bon plaisir), eussent faire carrière sur le même siège et y passer leur vie entière. On pense, non sans quelque cruauté à ces "Assis" de Rimbaud qu'aucune force interne ne mettrait en mouvement si de l'extérieur on n'y pourvoyait. Nous avons au Liban de grands fonctionnaires devant la compétence et la tenue morale desquels chacun s'incline. Les hommes de cette trempe sont généralement heureux de changer quelquefois d'horizon, sous réserve, bien entendu, que matériellement ils n'y perdent pas.

Ces hommes-là, une belle et légitime curiosité les anime et rien ne leur déplaît autant que l'immobilité, une immobilité viagère dans le même emploi. On voudrait que tous les commis de l'Etat, grands et petits, fussent de cette qualité ; et qu'au lieu de gémir, sur une chaise usée dont enfin et péniblement on les sépare, ils considèrent comme un honneur de servir l'Etat là où l'Etat leur demande de servir. Après tout, c'est presque toujours le fonctionnaire qui fait la fonction et non point le contraire. Un emploi même obscur peut toujours prendre les dimensions de la personnalité qui l'occupe. Evoquons à ce propos, en tout bien tout honneur, certains acteurs illustres, qui se font parfois une coquetterie de se faire acclamer dans des rôles de trois lignes, qu'ils poussent à leur taille et où ils paraissent aussi grands.

Ajoutons à cela qu'il y a dans certaines circonstances des mesures qui s'imposent strictement. Il ne faut en aucun cas que l'Etat soit injuste, cela va de soi, mais la stricte justice appelle parfois des sanctions.

Un fonctionnaire doit toujours faire son devoir et il serait à coup sûr bien immoral et bien inhumain de maltraiter un homme précisément pour l'avoir accompli. Mais, quand un fonctionnaire outrepassé son devoir et son droit tout ensemble, quand d'une façon éclatante il agit lui-même injustement et cela d'une façon scandaleuse, il ne peut le faire qu'à ses risques. Si l'Etat n'était pas chez nous aussi bon enfant qu'il l'est, on parlerait plus souvent par ici de Conseils de discipline, de remontrances et de sanctions.

Puisque tout le monde aspire à des réformes, les appelle et les attend, il faut en donner le moyen à ceux qui gouvernent et qui sont responsables. Jusqu'ici c'est l'irresponsabilité au sommet de la hiérarchie, une irresponsabilité de fait et non de droit, sous les régimes autoritaires que nous ayons connue, qui a permis les plus graves abus. Il est temps que cela cesse, dans la mesure du possible, évidemment ; il est temps que les fonctionnaires les moins qualifiés cessent d'être des quémendeurs et les gouvernants des bienfaiteurs. A

chacun sa place, autant qu'il se peut, car il faut tenir compte des délicates questions confessionnelles dont nous portons pour un temps l'inévitable hypothèque.

C'est à ce prix seulement que l'Etat encrassé et rouillé comme de la ferraille, retrouvera quelque chose de l'instrument de précision qu'il doit être et quelque chose aussi des hautes disciplines qu'appelle impérieusement le service de la Cité.